donner son commerce. Dès lors O'Donovan se voua complètement au fenianisme, et devint l'apôtre des moyens les plus violents contre l'Angleterre. Directeur depuis 1863 de l'« Irish People », organe principal des fenians, il fut arrêté en 1865 et condamné à la prison à perpétuité. Son élection au Parlement en 1869 fut invalidée ; mais il bénéficia de l'amnistie en 1870 et se rendit à New-York, d'où il poursuivit ses menées révolutionnaires. O'Donovan a créé une caisse spéciale destinée à alimenter la guerre contre l'Angleterre. En 1881, il fonda le journal *United Irishmen*, qu'il consacra entièrement à la propagande de la « politique à la dynamite » ; en même temps il était chef du parti des *Invincibles*, qui s'étaient donné pour mission d'attaquer les villes anglaises par les explosifs et les hommes politiques par le poignard. Les explosions de la Tour de Londres et du palais de Westminster en 1885 montrent que ses ordres étaient exécutés. C'est à cette époque qu'une Anglaise, quelque peu exaltée, Yeslet Dudley, indignée des procédés d'O'Donovan Rossa, tenta de l'assassiner, mais ne fit que le blesser légèrement. A partir de cette date, le mouvement irlandais, sans s'être apaisé, changea du moins de caractère, et l'intervention de la dynamite fut repoussée par la plupart des Irlandais. O'Donovan Rossa résigna en 1886 ses fonctions de « chef de la section de dynamite dans l'association feniane », et quelque temps après il fut expulsé du parti sous l'accusation de trahison et de détournement de fonds. Depuis, le silence s'est fait autour de son nom.

ODONTOGLOSSES s. m. pl. (o-don-to-glo-se — du gr. *odous*, dent ; *glôssa*, langue). Zool. Division de mollusques gastéropodes renfermant les formes dont la langue est munie d'une râpe linguale formée de larges lamelles dentées : *Les turbinelles, les fasciolaires, sont des* ODONTOGLOSSES.

— Adjectiv. : *La radula est dite* ODONTOGLOSSE. (Claus.)

ODONTOLCÆ s. m. pl. (o-don-tol-sé — du gr. *odous, odontos*, dent ; *alkê*, force). Ornith. Ordre d'oiseaux fossiles de la sous-classe des Odontornithes, d'après Marsh. V. ODONTORNITHE.

ODONTORNITHE s. m. (o-don-tor-ni-te — du gr. *odous, odontos*, dent ; *ornis*, oiseau). Ornith. Oiseau pourvu de dents.

— **Encycl.** D'après Marsh, les *odontornithes*, qui sont tous fossiles d'ailleurs, doivent former une sous-classe qu'il divise en trois ordres :

1° *Odontolcæ :* dents implantées dans une rainure, mandibules inférieures séparées, vertèbres en forme de selle, ailes rudimentaires, pas de métacarpiens, sternum sans carène, queue courte. Type hesperornis.

2° *Odontotormæ :* dents pourvues d'un alvéole séparé, mandibules inférieures séparées, vertèbres biconcaves, ailes grandes, métacarpiens soudés, sternum caréné, queue courte. Type ichtyornis.

2° *Saururæ* (Hæckel) : dents supposées (?), ailes petites, métacarpiens distincts, queue plus longue que le corps, autres caractères inconnus. Type archéoptéryx.

Les odontornithes offrent un grand intérêt en ce qu'ils établissent un lien entre les reptiles et les oiseaux actuels ; ils ne sont représentés dans la faune fossile de l'Europe que par l'archéoptéryx, l'odontoptérix et l'argillornis. La faune de l'Amérique du Nord en a déjà fourni plus de vingt espèces décrites par Marsh.

ODONTOTORMÆ s. m. pl. (o-don-to-tor-mé — du gr. *odous*, dent ; *tormê*, séparation). Ornith. Ordre d'oiseaux fossiles, de la sous-classe des Odontornithes, d'après Marsh. V. ODONTORNITHE.

* **ODORAT** s. m. — **Encycl.** *Comparaison de l'odorat chez les deux sexes.* De curieuses expériences ont été instituées sur ce point de physiologie comparée par MM. Nichols et Bailly, qui en ont rendu compte à l'Association américaine pour l'avancement des sciences. Il résulte de ces expériences, qui ont porté sur 38 femmes et 44 hommes de toutes conditions, que, contrairement à l'opinion reçue, l'odorat est moins fin chez les femmes que chez les hommes. L'acide prussique a cessé d'être reconnu par les femmes quand la dilution a atteint le vingt-millième ; les hommes au contraire ont pour la plupart reconnu ce corps dilué de cent mille fois son poids d'eau, et trois d'entre eux l'ont encore flairé dans deux millions de fois son poids d'eau. L'essence de citron a été reconnue par les femmes jusqu'à la dilution au centième et par les hommes jusqu'à celle au deux centième. Le résultat a été le même pour l'essence d'ail, l'essence de girofle et autres substances odorantes. La tendance qu'ont les femmes à se parfumer au delà de la mesure agréable aux narines masculines n'aurait-elle pas pour cause l'infériorité de leur sensibilité olfactive ?

* **ODYNIEC** (Antoine-Edouard), poète polonais, né à Boruny (Lithuanie) en 1804. — Il est mort à Varsovie le 15 janvier 1885.

ŒDICÉRINÉS s. m. pl. (é-di-sé-ri-né — rad. *œdicère*). Zool. Sous-famille de crustacés, de la famille des Gammaridés, dont le genre Œdicère est le type et caractérisé par les antennes antérieures dépourvues de rameau accessoire, et par les pattes de la septième paire très longues et munies de griffes. Les œdicérinés sont répartis en trois genres principaux : Œdicère, Westvoodille, Monoculode.

** **ŒIL** s. m.— **Encycl.** *Le troisième œil des reptiles.* V. REPTILE.

ŒNONE s. f. (é-no-ne — nom mythol.). Astron. Planète télescopique, découverte le 7 avril 1880 par Knorre. V. PLANÈTE.

ŒRTEL (Max-Joseph), médecin allemand, né à Dillingen (Souabe bavaroise) le 20 mars 1835. Il étudia d'abord la philologie et l'histoire, puis les sciences naturelles et la médecine, et devint en 1860 aide de clinique du professeur von Pfeufer. S'étant adonné à l'étude des maladies du larynx, il se fit recevoir privat-docent de laryngologie à l'université de Munich, où il devint professeur en titre en 1876. Œrtel s'est adonné à des recherches sur l'étiologie et l'anatomie pathologique de la diphtérie, dont il a consigné les résultats dans une monographie estimée : *la Diphtérie épidémique*, dans le « Manuel de pathologie spéciale et de thérapeutique » de Ziemssen (Leipzig, 1874). Il attribue la cause de cette terrible maladie au *micrococcus diphtheriticus*. Une autre de ses publications, *la Thérapeutique des troubles de la circulation*, insérée dans le « Manuel de thérapeutique générale » de von Ziemssen (Leipzig, 1884), fut très remarquée. Parmi ses autres ouvrages nous citerons : *Sur l'enseignement de la laryngologie* (Leipzig, 1878); *Manuel de thérapeutique respiratoire ; Additions à la thérapeutique des troubles circulatoires* (Leipzig, 1887) ; *Contribution à la pathogenèse de la diphtérie épidémique* (Leipzig, 1887). Œrtel est surtout connu pour sa méthode curative des maladies du cœur. Cette méthode consiste essentiellement à fortifier le muscle cardiaque par une gymnastique appropriée, comme des ascensions méthodiques, et à diminuer la masse sanguine en lui soutirant de l'eau (sécrétion de sueur et diminution de l'absorption des boissons). Une alimentation appropriée vient se joindre à ces mesures hygiéniques (aliments riches en albumine, mais pauvres en graisse et en hydrates de carbone). Œrtel a créé dans diverses parties de l'Allemagne et de l'Autriche des installations spéciales (*Terrainkurorte*), où les malades, sous la surveillance de médecins, peuvent suivre le traitement indiqué plus haut.

* **ŒTTINGEN - WALLERSTEIN** (Ludwig-Kraft-Ernst, prince DE), homme politique allemand, né à Wallerstein (Bavière) en 1791. — Il est mort à Lucerne le 22 juin 1870.

** **ŒUF** s. m. — *Œuf électrique*, Vase de verre de forme ovale, dans lequel pénètrent deux tiges de laiton terminées en boules entre lesquelles on fait éclater l'étincelle électrique.

Œuvre (L'), par M. Emile Zola (Paris, 1886, in-18). L'œuvre, c'est l'idéal rêvé, c'est la chimère toujours poursuivie, jamais atteinte, et qui fait le tourment et le désespoir de l'artiste. Dans son livre, M. Zola met en scène un groupe de jeunes gens, hommes de lettres, peintres, sculpteurs, pleins d'ardeur, d'enthousiasme et d'illusions, bien décidés à faire vite leur place au soleil. L'un, Pierre Sandoz, est un romancier ; l'autre, Claude Lantier, est un peintre : ce dernier est le héros principal du roman. Fils de la Gervaise, de l'*Assommoir*, et d'un alcoolique quelconque, Claude est frappé d'une sorte d'impuissance morale. Chez lui la conception est vive, lumineuse, mais la réalisation défaillante. En vain il s'acharne au travail, il n'est jamais satisfait. L'œuvre ne vient pas. Ce sont alors des découragements que l'affection de ses camarades ne peut suffire à lui faire surmonter. M. Emile Zola, dans une page animée d'un souffle lyrique, présente l'artiste dans une de ces heures de désespoir. Depuis des mois il pâlit sur son grand tableau, une figure de femme qu'il ne peut achever. « Le soleil se couchait, une ombre commençait à assombrir l'atelier où cette fin de jour prenait une mélancolie affreuse. Lorsque la lumière s'en allait ainsi, sur une crise de mauvais travail, c'était comme si le soleil ne devait jamais reparaître, après avoir emporté la vie, la gaieté chantante des couleurs. « Viens », supplia Sandoz, avec l'attendrissement d'une pitié fraternelle. Dubuche lui-même ajouta : « Tu « verras plus clair demain. Viens dîner. » Un moment Claude refusa de se rendre. Il demeurait cloué au parquet, sourd à leurs voix amicales, farouche dans son entêtement. Que voulait-il faire, maintenant que ses doigts raidis lâchaient le pinceau ? Il ne savait pas ; mais il avait beau ne plus pouvoir, il était ravagé par un désir furieux de vouloir encore, de créer quand même. Et s'il ne faisait rien, il resterait au moins, il ne quitterait pas la place. Puis, il se décida, un tressaillement le traversa comme d'un sanglot. A pleine main, il avait pris un couteau à palette très large, et d'un seul coup, lentement, profondément, il gratta la tête et la gorge de la femme. Ce fut un meurtre véritable, un écrasement, tout disparut dans une bouillie fangeuse. » Cette lutte entre l'artiste et son œuvre grandit sous la plume de M. Zola et prend des proportions épiques. Cependant Claude a trouvé pour compagne une femme courageuse qui se dévoue pour lui, Christine, dont la douce figure est le charme et la grâce du roman. C'est en voulant consoler l'artiste qu'elle est tombée dans ses bras et s'est donnée tout entière. A eux deux ils continuent la lutte, mais sans succès. Les années passent, les ressources s'épuisent, le désespoir envahit l'âme du peintre. Après des déboires sans nombre, il finit par se pendre en face de son œuvre inachevée. Cette dernière scène est un chef-d'œuvre.

Dans *l'Œuvre* M. Zola s'est peint, dit-on, lui-même, sous les traits de Sandoz et y retrace son existence de travail et les joies de sa vie laborieuse, joies qui ne sont pas toujours sans amertume.

** **ŒUVRE** s. f.— **Encycl.** *Œuvres de bienfaisance.* V. BIENFAISANCE.

** **OFFENBACH** (Jacques), compositeur allemand, naturalisé Français, né à Cologne le 21 juin 1819. — Il est mort à Paris le 5 octobre 1880. Les dernières œuvres de l'aimable maestro sont : *Madame Favart* (Folies-Dramatiques, décembre 1878) ; *la Marocaine* (Bouffes-Parisiens, 1879) ; *la Fille du tambour-major* (Folies-Dramatiques, 1879) ; *Belle Lurette* (Renaissance, 1880) ; *les Contes d'Hoffmann* (Opéra-Comique, 1881), partition à laquelle il travaillait depuis longtemps, et dont il ne termina pas l'orchestration. Il faut ajouter un acte, *Mademoiselle Moucheron*, représenté à la Renaissance en 1881. Offenbach a été l'objet d'une étude très complète : *Offenbach, sa vie et son œuvre*, par M. André Martinet (Paris, 1887).

* **OFFENSE** s. f. — **Encycl.** Dr. intern. *Offenses particulières contre les Etats étrangers.* Lorsqu'on se promène à travers les rues de Paris, on ne peut passer devant un kiosque sans voir la caricature de M. de Bismarck ou quelque journal dont le titre seul est une insulte pour telle ou telle puissance voisine. A l'étranger, mêmes taquineries, mêmes figures, et l'on se demande parfois jusqu'à quel point les particuliers peuvent ainsi diriger impunément contre un Etat extérieur des offenses ou des actes hostiles.

Est offense toute attaque commise par gestes, par diffamation, par injures, etc. Ainsi entendue, elle n'est pas réprimée par la loi française, semblable en cela à beaucoup de lois étrangères, en tant qu'elle s'adresse à la collectivité des individus qui composent une souveraineté étrangère ; mais les choses changent lorsqu'elle est dirigée contre une victime concrète, telle que le chef de cette souveraineté. Aux termes de l'article 36 de la loi du 29 juillet 1881, « l'offense commise publiquement envers les chefs d'Etat étrangers est punie d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 100 francs à 3.000 francs, ou d'une de ces deux peines seulement », et l'article 47 dispose que la poursuite devant la cour d'assises aura lieu soit à la requête des offensés, soit d'office sur leur demande adressée au ministre des Affaires étrangères, et par celui-ci au ministre de la Justice (Cf. loi du 17 mai 1819, art. 12, et loi du 26 mai 1819, art. 3, qui n'exigeaient pas la publicité de l'offense). En tout état de cause, l'attaque contre un Etat étranger n'implique pas offense personnelle contre la personne de son chef, bien qu'au point de vue politique il en soit la personnification.

Il ne faut pas confondre l'acte hostile avec l'offense. « L'acte hostile, dit M. Edouard Clunet, est une des manifestations de l'offense. Tandis que l'offense *in genere* se traduit sous les formes les plus diverses en parcourant toute la gamme de l'outrage, depuis l'expression ou le geste de mépris jusqu'à la violence légère (au delà on se trouverait évidemment dans un autre domaine du droit pénal), l'acte hostile, lui, est un acte matériel, qui, tout en ne supposant pas dans tous les cas une intention injurieuse, aboutit à une lésion de l'honneur ou des intérêts de l'offensé. » Le Code pénal français (art. 84) porte que l'acte hostile, pour être punissable, doit n'avoir pas été approuvé par le gouvernement et avoir exposé l'Etat chez lequel se trouvait le délinquant à une déclaration de guerre de la part de l'Etat offensé ; aux termes de l'article 85 du même Code, il suffit que l'acte hostile expose des Français à éprouver des représailles. Si la guerre s'en est suivie, le délinquant sera déporté ; si l'Etat s'est simplement trouvé exposé à une déclaration, la peine édictée est le bannissement (art. 84), et c'est aussi le bannissement qui est infligé en punition des représailles exercées sur des nationaux à la suite d'actes hostiles commis contre le pays où ils résident ou voyagent. Par combinaison de l'article 3 du Code civil, la nationalité du délinquant importe peu, les lois de police et de sûreté obligeant tous ceux qui habitent le territoire.

Il est permis de trouver peu sérieuse la pensée qui a inspiré ces articles. Qu'un seul membre d'une communauté, abusant de la liberté de la presse, vienne déchaîner sur la communauté tout entière une guerre sanglante, cela est inadmissible et choque les règles du bon sens. « Une société civile, écrit Grotius, comme tous les autres corps, n'est pas responsable des actions de chaque particulier auxquelles elle n'a rien contribué en faisant ou ne faisant pas certaines choses. » Vattel, non moins célèbre en matière de droit des gens, va plus loin encore : « Comme il est impossible à l'Etat le mieux réglé, au souverain le plus vigilant et le plus absolu, de modérer à sa volonté toutes les actions de ses sujets, de les contenir en toute occasion dans la plus exacte obéissance, il serait injuste d'imputer à la nation ou au souverain toutes les fautes des citoyens. On ne peut donc dire en général que l'on a reçu une injure d'une nation parce qu'on l'aura reçue de quelqu'un de ses membres. » Klüber, en Allemagne, après avoir défini l'offense des particuliers envers l'Etat, ajoute que le gouvernement duquel ces particuliers relèvent doit avoir « participé d'une manière quelconque à la lésion ». Phillimore en Angleterre, Fiore en Italie, Calvo dans l'Amérique du Sud, ne sont pas moins affirmatifs. En France, Faustin-Hélie a déclaré l'article 84 inapplicable, et cet article a aujourd'hui si peu de défenseurs qu'il devrait être effacé du Code, ou du moins modifié. Sans doute, les Etats comme les individus ont à remplir des devoirs réciproques ; sans doute, un individu ne peut être isolé de la communauté internationale dont il est membre, et cette situation entraîne des droits et des devoirs internationaux ; mais rendre tous les compatriotes de cet individu responsables d'un acte isolé par lui commis, voilà qui n'est pas admissible. Le 22 février 1887, le directeur de la « Revanche » fit placer devant les fenêtres du bureau de ce journal un transparent entouré de drapeaux russes et français et portant l'inscription suivante : *Elections d'Alsace-Lorraine. Candidats français, 72.680 voix. Candidats allemands, 10.022 voix. Tous les protestataires élus. Vive la France !* Le directeur de la « Revanche » comparut le 12 mars suivant devant la cour d'assises de la Seine, sous la prévention d'attentat contre la sûreté extérieure de l'Etat, crime prévu par l'article 84 du Code pénal, et la question posée au jury fut la suivante : L'accusé a-t-il commis une action hostile ayant exposé l'Etat à une déclaration de guerre ? Le verdict fut négatif, et il n'en pouvait être autrement, car la France n'avait point été exposée à une déclaration de guerre. De même, l'article 85 n'aurait pas été applicable à l'accusé, aucun Français n'ayant subi en Allemagne de représailles. La législation concernant la matière doit donc être remaniée. Rien n'empêcherait d'assimiler l'offense contre un Etat à l'offense contre un particulier et de subordonner la validité des poursuites : 1° à une plainte formelle de l'Etat offensé ; 2° à la réciprocité légale chez l'Etat requérant. Le Code pénal allemand, revisé en 1876, a précisément admis cette doctrine, mais seulement dans deux cas : celui où les emblèmes publics de l'Etat étranger ont été outragés avec scandale ; celui où l'offenseur a commis à l'égard de l'Etat étranger un crime de haute trahison : attentat contre la vie du souverain, complot pour changer violemment la constitution, ou pour détacher une partie du territoire. Dans tous les cas, la responsabilité de la poursuite et de ses conséquences reste à la charge du plaignant.

* **OFFICE** s. m. — *Saint-Office*, Doit s'écrire ainsi, avec trait d'union, d'après la nouvelle orthographe de l'Académie (éd. de 1877).

* **OFFICIER** s. m. — **Encycl.** Admin. milit. *Statut et avancement des officiers.* Le décret du 2 avril 1889, modifiant la réglementation adoptée le 24 avril 1886, arrête et fixe les conditions d'avancement des officiers de l'armée active. Dans la pensée du gouvernement, le décret du 24 avril 1886, dont nous avons fait connaître les dispositions principales (v. ARMÉE), n'était qu'une mesure provisoire destinée, comme celle qui l'avait complétée le 2 juin 1888, à disparaître lorsque les résultats de la nouvelle organisation des inspections générales pourraient être appréciées. L'application des décrets du 24 avril 1886 et du 2 juin 1888 a démontré : l'impossiblité d'attribuer aux commandants de corps d'armée l'inspection effective, c'est-à-dire efficace de toutes les armes et de tous les services de leur région ; la nécessité de limiter les conditions d'ancienneté à exiger des candidats à l'avancement ; les inconvénients d'un mode d'opérer qui faisait discuter et classer les officiers de toutes les armes et de tous les services par des commissions régionales dont le ressort était trop restreint pour les armes autres que l'infanterie ou par une commission supérieure d'une part trop nombreuse, et, d'autre part, ne disposant pas d'éléments assez précis pour apprécier exactement la valeur technique et les titres des candidats. A une commission unique de classement le décret du 2 avril 1889 a substitué une série de commissions d'armes ou de services qui fonctionnent simultanément. Composées chacune de la réunion des inspecteurs généraux de l'armée ou du service, les commissions nouvelles arrêtent les tableaux d'avancement au choix, jusqu'au grade de chef de bataillon ou d'escadrons, et sont chargées d'opérer une première sélection entre les candidats aux grades plus élevés. Vu l'importance numérique du personnel à discuter dans l'infanterie, la commission de cette arme est fractionnée en commissions de région ayant chacune les attributions des commissions générales. L'établissement des tableaux d'avancement ou des listes d'aptitude pour les grades de lieutenant-colonel, de colonel et de général de brigade, appartient à une

commission supérieure formée de la réunion de commandants de corps d'armée, qui prend pour base de son travail les listes présentées par les commissions d'armes. Enfin, le premier conseil supérieur de la guerre est appelé à signaler au choix du ministre les officiers généraux jugés les plus aptes au grade de général de division et aux fonctions de commandant de corps d'armée.

Chaque année, et antérieurement à la date fixée pour le commencement des inspections, le ministre fait connaître, pour chaque arme ou service et pour chaque grade, l'ancienneté minima exigée des candidats à proposer pour l'inscription au tableau d'avancement. Cette ancienneté est diminuée de six mois pour les officiers brevetés, jusqu'au grade de chef de bataillon ou d'escadron inclus. Le chef de corps dresse une liste de ses candidats, liste qui est annotée par tous les chefs hiérarchiques de l'intéressé et sur laquelle chacun de ces chefs peut signaler le nom des officiers qu'il juge avoir été à tort non proposés. Le commandant de corps d'armée arrête définitivement cet état de proposition qui est soumis, pour l'infanterie, à une commission régionale composée, sous la présidence du corps d'armée, des deux généraux de division et des quatre généraux de brigade de qui relèvent les troupes de l'infanterie de la région. Pour les autres armes, les commissions sont composées, chacune, de tous les inspecteurs de l'arme ou du service, sous la présidence de l'un d'entre eux désigné par le ministre de la Guerre. Les commissions d'armes prononcent l'inscription définitive au tableau d'avancement pour les grades de lieutenant, de capitaine, de chef de bataillon ou d'escadron et pour tous les grades des employés militaires. Elles dressent aussi la liste de présentation pour le grade de lieutenant-colonel, de colonel et de général de brigade. La commission supérieure agit pour les grades de lieutenant-colonel et au-dessus comme la commission d'armes pour les grades inférieurs. Enfin le conseil supérieur de la guerre arrête les propositions pour le grade de général de division et les fonctions de commandant de corps d'armée.

Pour la Légion d'honneur, les propositions arrêtées par les commissions régionales pour l'infanterie, par les commissions d'armes pour les autres armes, sont centralisées au ministère et les candidats définitivement classés sont inscrits sur la liste définitive suivant le nombre d'années de service ou de campagnes.

— *Officiers de la réserve et de l'armée territoriale.* Le décret du 8 avril 1889 arrête et fixe l'ensemble des mesures adoptées pour développer et entretenir les connaissances militaires des cadres de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale. Antérieurement au décret du 8 avril 1889, et en dehors des convocations régulières et des stages soldés, qui ne pouvaient être accordés qu'exceptionnellement aux officiers réservistes ou territoriaux, les dispositions prévues pour développer l'instruction technique des officiers de réserve et de l'armée territoriale consistaient en stages volontaires sans solde, en cours facultatifs ou en réunions périodiques. Mais l'obligation d'accomplir les stages volontaires dans les corps d'affectation imposée en principe aux officiers de réserve amenait souvent pour eux des déplacements onéreux, et, en outre, la durée d'un mois pour la réserve, de quinze jours pour l'armée territoriale, présentait l'inconvénient de ne les rendre applicables qu'à un nombre assez restreint d'officiers. Désormais, les officiers de toutes armes, de réserve ou de l'armée territoriale, peuvent être autorisés, sur leur demande, à faire des stages d'une durée de huit jours au moins et de trois mois au plus dans un corps de leur arme. L'autorisation nécessaire est accordée par le chef de corps lorsque l'officier demande à accomplir son stage dans son corps s'il est officier de réserve, ou dans le corps de l'armée active correspondant s'il appartient à l'armée territoriale ; par le général commandant la subdivision dans laquelle l'officier réside si le stage doit être accompli dans les autres corps. Dans ce dernier cas, le consentement des chefs de corps doit être joint à la demande. Les officiers de réserve ou territoriaux ainsi admis dans les régiments actifs sont assimilés aux officiers de l'armée active pour tout ce qui concerne le port de l'uniforme, les honneurs, le droit de punir et la discipline en général.

En dehors de ces stages, faits dans les conditions que nous venons d'indiquer, les officiers de réserve et territoriaux peuvent être admis à participer aux exercices des corps de troupes stationnés dans la localité où ils habitent ou dans la localité la plus voisine. En ce qui concerne l'armée territoriale seulement, des réunions facultatives d'officiers peuvent être organisées par les chefs de corps territoriaux dans chaque subdivision de région pour l'infanterie et dans chaque région pour les autres armes, avec l'assentiment des commandants de corps d'armée.

Indépendamment de ces stages volontaires et de ces réunions facultatives, les officiers de réserve de toutes armes sont astreints à se rendre tous les deux ans à une convocation d'un mois dans les régiments ou unités auxquels ils sont affectés pour le temps de guerre. En ce qui concerne les officiers de l'armée territoriale, ils sont convoqués tous les deux ans pour une durée de quinze jours. Les officiers de réserve ou de l'armée territoriale appelés au service d'état-major ne sont convoqués qu'en vertu de décisions ministérielles spéciales. Les commandants de corps d'armée déterminent, d'après ces décisions, la durée et l'époque des convocations et les officiers à convoquer.

Les officiers de réserve peuvent, aux termes de l'instruction du 26 février 1877, être appelés à suivre les manœuvres de brigade avec cadres. Ils peuvent également être convoqués aux manœuvres en pays de montagnes. Dans ce cas, ils sont dispensés de toute autre convocation d'instruction pendant l'année, s'ils ont pris part aux manœuvres pendant un mois au moins sans interruption. Les officiers de réserve non convoqués d'office peuvent être autorisés, sur leur demande, à suivre les manœuvres avec leur compagnie ou batterie.

Le grade des officiers de réserve et de l'armée territoriale, conféré par décret du président de la République sur la proposition du ministre de la Guerre, constitue la propriété de l'officier et ne se perd que dans certains cas parfaitement définis dans le titre III du décret du 31 avril 1878. Les officiers de l'armée territoriale et les officiers de la réserve ne peuvent porter le costume qu'en service commandé ou dans les cérémonies officielles auxquelles ils sont convoqués.

— *Officiers d'approvisionnement.* Les officiers d'approvisionnement sont des lieutenants chargés du service des vivres et des convois régimentaires. En temps de paix, ils ont la garde des vivres confiés aux corps, l'entretien et la surveillance des voitures. En temps de guerre, l'officier d'approvisionnement est monté et assisté d'un sous-officier par bataillon ; il commande les convois régimentaires, distribue les denrées qu'il contient aux fractions de son corps, le réapprovisionne au convoi administratif de la division, dans les magasins, ou en cas de nécessité par voie de réquisition ou d'achat.

— *Officiers retraités.* Les officiers admis à une pension de retraite restent, pendant cinq ans à dater du jour de leur cessation de service, à la disposition du ministre de la Guerre, pour être employés à l'organisation et à l'instruction des cadres de l'armée territoriale.

Un décret du président de la République en date du 12 août 1886 autorise les officiers retraités à porter l'uniforme de l'arme à laquelle ils appartenaient au moment où ils ont quitté le service actif, et à porter cet uniforme usuellement jusqu'à leur dernier jour. Ils ne peuvent cependant faire usage ni des aiguillettes, ni des ceintures, qui sont spécialement réservées à l'activité. Les numéros du régiment, soit au collet du dolman, soit au turban du képi sont, en outre, remplacés par une étoile en or ou en argent.

— *Officiers brevetés.* Les officiers brevetés ont été créés par la loi du 20 mars 1880. Recrutés dans toutes les armes, ils sont, à la sortie de l'Ecole supérieure de guerre (v. ECOLE) pourvus du brevet d'état-major. La plus grande partie des officiers brevetés sortent de cette école ; mais ils n'en proviennent pas exclusivement. Les capitaines de toutes armes peuvent, sans passer par l'Ecole, concourir pour le brevet, qui est également accordé aux officiers supérieurs de toutes armes sous des conditions et à la suite d'épreuves déterminées par le ministre de la Guerre (v. ARMÉE). Les officiers brevetés ne peuvent être détachés au service d'état-major, en temps de paix, pendant plus de quatre années consécutives. Il n'est dérogé à cette règle qu'en faveur de certains officiers spécialement chargés de travaux scientifiques.

— Instr. publ. *Officier d'académie, officier de l'Instruction publique.* V. DISTINCTIONS UNIVERSITAIRES.

* **OFFRANDE** s. f. — **Encycl.** *Caisse des offrandes nationales.* La Caisse des offrandes nationales a été fondée en 1860, après la campagne d'Italie. Réorganisée au lendemain de la guerre de 1870, elle est aujourd'hui régie par le décret du 9 janvier 1873. Créée en faveur des armées de terre et de mer, elle a pour but de centraliser et de répartir les sommes offertes par les particuliers et qui sont capitalisées par le conseil d'administration de la caisse, lequel porte le nom de *comité supérieur*. Ces sommes permettent d'accorder une allocation aux anciens militaires et marins obligés de prendre leur retraite par suite de blessures reçues devant l'ennemi, ou d'infirmités contractées en campagne, et qui ne touchent qu'une pension notoirement insuffisante. Elles donnent encore à l'administration militaire le moyen de secourir, après préférence accordée aux amputés, soit les militaires ou marins retirés du service dans des conditions dignes d'intérêt et nécessitant un secours de l'Etat, soit leurs femmes, leurs enfants ou leurs ascendants. La Caisse des offrandes nationales disposait en 1888 d'un revenu de 2 millions. Elle est administrée sous le contrôle du ministre de la Guerre, qui adresse chaque année au président de la République un rapport présentant le compte détaillé de ses diverses opérations.

O'FLANAGAN (James-Roderick), écrivain irlandais, né à Fermoy (comté de Cork) le 1er septembre 1814. Nommé avocat du gouvernement à Cork en 1846, il a été rédacteur en chef du « Magazine national irlandais » et il a publié : *Impressions de la patrie et de l'étranger* (1837, 2 vol.) ; *Histoire de Dundalk* (1861) ; *Bryan O'Regan*, roman (1866) ; *O'Connell comme avocat* (1866) ; *Biographies des lords-chanceliers d'Irlande* (1870, 2 vol.) ; *le Barreau irlandais* (1879) ; *Histoire du peuple irlandais ;* etc.

OGÔOUÉ, fleuve du Congo français (Afrique occidentale), qui prend naissance à 760 kilom. de l'Atlantique (540 kilom. à vol d'oiseau), sur le plateau d'Ascicouya, par 2° 45' de lat. S. et 12° 15' de long. E. Son cours, miniature de celui du fleuve Congo, décrit assez exactement un demi-cercle du S.-E. au N.-O. A l'extrémité orientale de cette courbe, il forme avec ses affluents supérieurs un éventail de rivières qu'une distance de 120 kilom. seulement sépare du point où l'Alima, affluent du Congo, devient navigable. A son extrémité occidentale, une des branches de son delta décrit un petit arc en sens inverse du premier. Le fleuve reçoit de nombreux tributaires, rivières encore peu connues pour la plupart ; les principaux de ces affluents sont : à droite, la Passa, le Liloumbi, le N'Coni, le Sébé, le Lolo, l'Ivindo ; à gauche, l'Ofooué et l'Ouango, le plus considérable. Son bassin occupe une étendue de 340.000 kilom. carrés.

Dans la section supérieure de son cours, le lit de l'Ogôoué est coupé de cataractes et de rapides, ou bien parsemé d'écueils rocheux. Dans son cours inférieur, en aval de Lambaréné, à défaut de ruptures brusques de niveau, le fleuve déconcerte par les changements incessants de ses seuils, de ses rives et de ses chenaux. Plus bas, se multiplient les marigots et les lagunes, dont la plus considérable est le lac Zonengoué. L'Ogôoué, dont la largeur s'est augmentée successivement (de 300 à 1.800 mètres) pour diminuer dans la zone maritime (500 mètres), se divise en plusieurs bras : le Nazaré, qui débouche à l'est de la baie Lopez, dans la baie de Nazareth ; l'Yombé, qui a la même largeur (100 mètres) et qui se rend dans la même baie, et le Mexias ou Animba, qui se déverse au sud du cap Lopez. Le Nazaré et l'Yambé sont seuls navigables. Les steamers peuvent remonter le fleuve jusqu'à Lambaréné (250 kilom.), et les embarcations légères jusqu'à l'île de Ndjolé (335 kilom.). Le bassin de l'Ogôoué a été exploré par S. de Brazza et Ballay (1875-1879 et 1879-1882), et par Dutreuil de Rhins, Mizon et Ch. Rouvier (1883-1886).

OHM s. m. (ôm — nom du physicien). Electr. Unité de mesure des résistances électriques. L'ohm légal est représenté par une colonne de mercure de 1 millimètre carré de section et de 106 centimètres de longueur à la température de la glace fondante. V. UNITÉ.

OHMMÈTRE s. m. (ôm-mè-tre — rad. *ohm* et *mètre*). Electr. Sorte de galvanomètre servant à mesurer les résistances électriques.

OHNET (Georges), romancier et auteur dramatique français, né à Paris le 3 avril 1848. Il se destina d'abord au barreau ; mais à la suite de la guerre il se lança dans le journalisme. Successivement rédacteur au « Pays » et au « Constitutionnel », M. Georges Ohnet se fit remarquer par la vivacité de sa polémique. Tour à tour chargé du bulletin politique et de la chronique parisienne, il traita ces genres si divers avec une égale souplesse. Mais le but réel de ses efforts était le théâtre. En décembre 1875, il fit jouer au Théâtre-Historique un premier drame, *Regina Sarpi*, qui, grâce à l'interprétation remarquable de Mme Marie Laurent, réussit brillamment ; puis, en 1877, il donna au Gymnase une comédie en quatre actes, *Marthe*. A la même époque, il commença, sous le titre de *Batailles de la vie*, une série de romans qui lui valurent de grands succès et de non moins vives critiques. Au moment où le naturalisme semblait triompher et accaparer le goût public, M. G. Ohnet parvint à reconquérir à l'idéalisme un grand nombre de lecteurs ; on l'attaqua avec passion, mais ses œuvres surent le défendre. Voici les titres des romans compris dans la série des *Batailles de la vie* et qui ont été publiés d'abord dans le « Figaro », l'« Illustration » ou la « Revue des Deux-Mondes » : *Serge Panine* (1881, in-18) ; *le Maître de forges* (1882, in-18) ; *la Comtesse Sarah* (1883, in-18) ; *Lise Fleuron* (1884, in-18) ; *la Grande Marnière* (1885, in-18) ; *les Dames de Croix-Mort* (1886, in-18) ; *Noir et Rose* (1887, in-18), recueil de nouvelles ; *Volonté* (1888, in-18), attaque très vive dirigée contre le pessimisme contemporain ; *la Conversion du professeur Rameau* (1889, in-18) ; *le Dernier Amour* (1889).

Ce qui distingue tous ces ouvrages, c'est la netteté avec laquelle la donnée est présentée, développée et conduite vers un dénouement logique ; les personnages ont, dans leurs caractères, une unité complète, et ils concourent tous au développement de l'action en en faisant ressortir la portée philosophique. Ces qualités sont celles de l'auteur dramatique plus encore que celles du romancier ; aussi doit-on noter en faveur de M. Georges Ohnet que, contrairement à ce qui se produit d'ordinaire, ses romans, transportés sur la scène, gagnent plus qu'ils ne perdent. *Serge Panine, le Maître de forges, la Comtesse Sarah*, ont obtenu au moins autant de succès en drames qu'en volumes ; *le Maître de forges*, dont nous avons donné l'analyse, a été joué au Gymnase pendant une année entière. Le style est le côté faible des productions de M. Georges Ohnet ; sa simplicité, sa sobriété peuvent, en effet, passer pour de la platitude en un temps où la recherche et la bizarrerie de la forme sont parfois poussées jusqu'à l'incohérence ; mais le succès de ses romans tient peut-être précisément à cette simplicité, qui a tout au moins pour mérite de ne pas mettre à la torture l'esprit des lecteurs.

Oies du Capitole (LES), tableau de M. Motte, qui a figuré au Salon de 1881. L'artiste a raconté l'histoire des oies du Capitole d'une manière fort spirituelle. C'est de l'archéologie, mais de l'archéologie amusante et qui n'a pas de prétention au sublime. Tous ces Gaulois qui se hissent les uns sur les autres pour escalader le fameux rocher sont présentés d'une façon fort heureuse, et les oies, dont le cri rauque va sauver le Capitole, ajoutent encore au piquant de la scène.

OIRON, village de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres) ; 877 hab. Cette petite localité jouit d'une quasi-célébrité depuis que M. Benjamin Fillon, dans son *Art de terre chez les Poitevins*, a fait connaître qu'elle possédait, vers la fin du règne de François Ier et pendant celui de Henri II, une fabrique de poteries d'art nommées à tort *faïences de Henri II*. Ces élégants produits céramiques ont été fabriqués par François Charpentier et Jean Bernart sous le patronage d'une femme artiste, Hélène de Hangest-Genlis, femme d'Artus de Gouffier. La forme et la décoration des faïences d'Oiron sont toujours dans le style le plus pur de la Renaissance. Les pièces sont revêtues d'une couverte ivoirine rehaussée de détails polychromes où le rose et le noir dominent ; elles sont ornées de mascarons, grenouilles, coquilles, amours, etc., et leurs plats sont couverts de niellures délicates. Elles sont si habilement travaillées qu'on les a comparées aux ouvrages ciselés et damasquinés des plus habiles orfèvres du XVIe siècle. Pour donner une idée de la valeur qu'attachent les amateurs aux faïences d'Oiron, il suffit de dire que sir Anthony de Rothschild a acheté un flambeau de cette provenance 4.900 francs, et qu'une petite aiguière a été payée 50.000 francs par le British Museum.

** **OISE** (DÉPARTEMENT DE L'). — D'après le recensement de 1885, ce département comptait 403.146 habitants. Il est divisé en 701 communes, 85 cantons et 4 arrondissements qui nomment ensemble 5 députés (loi du 13 février 1889) et 3 sénateurs. L'Oise fait partie du 2e corps d'armée (Amiens), de la 1re conservation forestière (Paris) ; elle est du ressort de la cour d'appel d'Amiens et de l'académie de Paris.

OKANDA, rivière du Congo. V. BALOUI.

OKEADAN, ville de la côte de Guinée. V. ADDO.

O'KELLY (James), journaliste et homme politique irlandais, né à Dublin en 1845. Après avoir fait ses études à l'université de Dublin, M. O'Kelly vint à Paris, suivit les cours de la Sorbonne, et s'engagea pendant la guerre de 1870-1871 dans l'armée française, où sa bravoure lui valut le grade d'officier. La guerre terminée, il s'embarqua pour New-York, devint rédacteur du « New-York Herald », fut envoyé par ce journal à Cuba, suivit les opérations des insurgés au lieu de suivre celles des troupes gouvernementales et fut fait prisonnier. Jeté dans un cul de basse-fosse, il fut ensuite muré dans une cellule contiguë à celle d'un prisonnier atteint de fièvre jaune (car on voulait se débarrasser de lui), mais il réussit à s'échapper. A peine de retour en Amérique, il se remit en route pour suivre une expédition contre les Indiens Sioux, d'où il revint sain et sauf. Quand éclata l'insurrection du Soudan, il rejoignit les troupes du Mahdi, erra quelques mois dans le désert, passa pour mort, mais fut peu après rencontré non loin de Khartoum par les troupes anglaises, et envoya une série de lettres au « Daily News ». A son retour en Angleterre, il fut nommé député de Roscommon et réélu aux élections de 1885 et de 1886 comme candidat parnelliste. Il est du nombre des députés que l'on a incarcérés en vertu du *crime's act*.

OKLOHAMA, enclave du territoire indien (Etats-Unis de l'Amérique du Nord) sur les confins du Kansas et de l'Arkansas. Le 22 avril 1889, aux termes d'une loi votée par le Congrès américain, l'Oklohama, dont l'étendue égale le cinquième de la France, fut envahi, à midi précis, par plusieurs colonnes ou plutôt par des armées d'émigrants (*settlers*), traînant de longues files de chariots qui portaient, outre des outils et des provisions, des maisons démontables. Le nombre des colons à établir dépassait le chiffre de 50.000 personnes ; mais il n'y avait de terres à répartir que pour 11.000 émigrants. Le gouvernement fédéral était représenté, dans cette prise de possession d'un territoire réservé par traité aux Indiens Creeks et Séminoles, par une force insuffisante, 2.000 sol-

dats, et l'occupation du sol ne s'opéra qu'au prix de graves conflits et de plusieurs meurtres ou exécutions sommaires. Plusieurs villes s'élevèrent comme par enchantement sur les terres vierges de l'Oklohama; la poste et la presse fonctionnèrent dès le lendemain. La première capitale, Guthrie, n'eut qu'une prospérité éphémère; mais Oklohama City et Kingfisher se fondèrent dans de meilleures conditions d'avenir. Ce premier essai de colonisation n'ayant pas pourvu de terres la multitude de settlers qui réclament une parcelle du sol américain, il a été question de faire voter par le Congrès une nouvelle loi ouvrant à la colonisation le territoire réservé des Cherokees (2.500.000 hectares). Cet envahissement légal aura pour conséquence fatale la disparition des Peaux-Rouges à brève échéance.

OKONITE s. f. (o-ko-ni-te). Techn. Substance isolante employée pour recouvrir les conducteurs du courant électrique. Elle contient 38 pour 100 de caoutchouc pur et 62 pour 100 d'hydrocarbures naturels, d'oxydes et de silicates; elle est depuis longtemps employée pour la fabrication des waterproofs.

OLD PAPER, pseudonyme de M. Alfred Darimon.

* **OLÉOMARGARINE** s. f. (o-lé-o-mar-ga-ri-ne—rad. *oléine*, et *margarine*).—Chim. Mélange d'oléine et de margarine extrait de la graisse des animaux.

— **Encycl.** L'*oléomargarine* sert à la confection d'un beurre artificiel appelé *buturine* ou *butyrine*, très répandu en Angleterre. La graisse fraîche broyée, puis chauffée modérément, se sépare en deux couches : l'une blanche, de stéarine; l'autre jaune, d'oléomargarine. Celle-ci est mélangée d'un peu de beurre, de lait et d'une certaine quantité d'huile douce, puis soumise à un barattage énergique. Le produit, refroidi dans un bain d'eau glacée, peut être mis en pains et livré au commerce.

OLEUM PERDIDISTI (*Tu as perdu ton huile*), Adage latin équivalant à : *Tu as perdu ton temps, ta peine*. Les anciens disaient d'un livre trop travaillé qu'il sentait l'huile, à cause des veilles qu'il avait dû coûter; s'il ne valait rien, l'auteur avait perdu son huile.

* **OLIGOCHÈTES** s. f. pl. (o-li-go-chè-te — du gr. *oligos*, peu nombreux; *chaitê*, crinière). —Zool. Ordre d'annélides chénopodes renfermant les lombrics, les tubifex et des annélides marines : *La plupart des tentatives faites pour subdiviser les* OLIGOCHÈTES *en familles... ont à peu près échoué*. (E. Perrier.)

OLIGOMÉRIE s. f. (o-li-go-mé-rî — du gr. *oligos*, peu nombreux; *meros*, partie). Bot. Espèce d'hétéromérie dans laquelle celui des verticilles que l'on compare à un autre a moins de pièces que lui. ‖ Syn. de MÉIOMÉRIE.

OLIPHANT (Marguerite), femme de lettres anglaise, née à Liverpool en 1818. Elle passa sa jeunesse en Ecosse et y recueillit les impressions et les souvenirs dont plus tard elle s'inspira dans ses écrits. Son premier ouvrage, *Souvenirs de la vie de Mme Maitland* (1849), fut très remarqué; puis vinrent : *Adam Greene* (1852); *Harry Muyr* (1853); *Madeleine Hepburn* (1854); *Chroniques de Carlingford* (1859); *la Femme du ministre* (1869); *Innocent, histoire d'une vie moderne* (1873); *le Sentier de la primevère* (1878); *the Greatest heiress in England* (1880); *les Dames Lindores* (1883); *It was a lover and his lass* (1813). On lui doit en outre : *Vie d'Edouard Irving* (1862); *Saint François d'Assise* (1870); *Souvenirs du comte de Montalembert* (1872); et *les Ecrivains florentins : le Dante, Giotto, Savonarole et leur ville* (1876); enfin une étude littéraire : *Histoire littéraire de l'Angleterre* (1882, 3 vol.).

* **OLIVA** (Alexandre-Joseph), sculpteur français, né à Saillagouse (Pyrénées-Orientales) en 1823. — En 1875, cet artiste au talent expressif et vivant avait exposé : *le Frère Philippe, Sainte Thérèse* et *Saint Vincent de Paul*. Depuis, on a vu de lui : *S. M. don Alphonse XII, roi d'Espagne; S. E. le cardinal Guibert, archevêque de Paris* (1876); la reproduction en marbre de cette dernière œuvre, dont l'Etat s'assura la possession, et *Engelmann* (1877); les portraits de *M. et de Mme E.P.* (1878); les portraits du *maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta*, et de *l'amiral Paris* (1879); *l'Hiver* et *M. Bouis, professeur de l'Ecole de pharmacie* (1880); *Mgr de Pompignac, évêque de Saint-Flour*, statue en marbre pour la cathédrale de Saint-Flour, et *François-Hubert Debrousses*, buste (1881); *Dumont-Durville*, destiné au musée de la marine, et *Turgot* (1882); *M. Chevreul, membre de l'Institut*, dont le ministère de Instruction publique et des Beaux-Arts s'est rendu l'acquéreur, et le portrait de *Mlle J. T.* (1881); le buste de *M. Ferdinand de Lesseps* (Exposit. nation. 1883); le portrait de *M. P. Boiteau*, et *Dom Bernard de Montfaucon, prêtre et bénédictin de la congrégation de Saint-Maur*, (1884); le même *Dom Bernard de Montfaucon*, en marbre, destiné au musée de Narbonne, et le portrait de *Mme D.* (1885); *Mélodie* (1886); le portrait de *S. E. le cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage et d'Alger, primat d'Afrique* (1887); *Pierre Talrich, poète catalan français*, et *François Arago*, statue en bronze d'un grand caractère, érigée à Paris, place Arago (1889). Le musée de Perpignan possède de lui : les bustes de *Dom Brial*, de *Dugommier*, de *Dagobert*, de *Rigaud*, du *maréchal de Mailly*. Citons encore de M. Oliva quatre cariatides : *le Printemps, l'Eté, l'Automne* et *l'Hiver*, qui décorent une maison du boulevard Saint-Michel, et *la Vierge immaculée*, statue en marbre de 3 mètres, dans la nouvelle église de Banyuls-sur-Mer, œuvre du sentiment religieux le plus élevé, de l'agencement le plus heureux. M. Oliva a obtenu une médaille à l'Exposition universelle de 1889.

OLIVEIRA MARTINS (Joao-Pedro), écrivain portugais, né à Lisbonne le 30 avril 1845. On lui doit : *les Lusiades, essai sur Camoëns* (Porto, 1872); *le Portugal et le socialisme* (Lisbonne, 1872); *l'Hellénisme et la civilisation chrétienne* (1878); *Histoire de la civilisation ibérique* (1879); *Histoire du Portugal* (1879, 2 vol.); *le Brésil et les colonies portugaises* (1880); *le Portugal contemporain* (Lisbonne, 1881, 2 vol.); *Eléments d'anthropologie* (1882); *Histoire de la République romaine* (Lisbonne, 1885, 2 vol.).

OLIVIER (Urbain), littérateur suisse, né au village d'Eysius (canton de Vaud) le 3 juin 1810, mort en février 1888. Il était frère du poète Juste Olivier; mais, au lieu de quitter les champs pour devenir, comme celui-ci, homme de lettres à Paris, Urbain Olivier resta dans son village, dont il fut longtemps syndic, ne cessa jamais de s'occuper d'agriculture, et fut toujours, comme Robert Burns, un vrai paysan. C'est le créateur d'une littérature rustique, spéciale jusqu'ici à la Suisse. Chaque année il publiait un volume, presque toujours un roman, qui était attendu avec impatience par toutes les bibliothèques populaires. La forme littéraire était loin d'être irréprochable, mais le fond était moral et intéressant, et cela était suffisant pour assurer le succès de l'œuvre. Parmi les principales publications de cet écrivain, qui ont paru à Lausanne, nous citerons : *Récits de chasse et d'histoire naturelle* (1857, in-18); *les Deux Neveux* (1857, in-18); *Matinées d'automne* (1859, in-18); *le Manoir du vieux clos* (1864, in-18); *la Fille du forestier* (1865, in-18); *Raymond* (1867, in-18); *l'Oncle Mathias* (1868, in-18); *le Tailleur de pierres* (1874, in-18); *Monsieur Sylvius* (1879, in-18); *Récits vaudois* (1880, in-18); *le Voisin Horace* (1882, in-18); *la Servante du docteur* (1884, in-18); *Un jeune homme à marier* (1885, in-18); etc.

* **OLLECH** (Charles-Rodolphe DE), général prussien, né à Grandenz le 22 juin 1811. — Il est mort à Berlin le 25 octobre 1884. Il avait été nommé gouverneur de l'hôtel des Invalides dans cette ville en 1878. On lui doit un écrit sur la *Différence et l'analogie de l'armée de Frédéric le Grand et de l'armée actuelle de notre patrie*.

OLLÉ-LAPRUNE (Léon), philosophe français, né à Paris en 1839. Elève de l'Ecole normale supérieure, il fut nommé professeur de philosophie au lycée de Versailles, puis revint à l'Ecole normale en qualité de maître de conférences, au mois de septembre 1875. D'opinions entièrement cléricales, M. Ollé-Laprune se trouvait en congé à Nîmes pour raisons de santé, en novembre 1880, lors de l'expulsion des carmes; il se mêla à la foule qui prétendait assister les religieux expulsés, s'associa au tumulte et aux cris séditieux et alla jusqu'à prendre violemment à partie le préfet. Sa chaire à l'Ecole normale lui fut aussitôt enlevée, mais par la suite elle lui a été rendue. Il s'était fait, cette même année, recevoir docteur. Il a publié : *la Philosophie de Malebranche* (1871, in-8°), ouvrage qui a obtenu le prix Montyon à l'Académie française (1872); *De la certitude morale* (1880, in-8°); *De Aristotelex ethices fundamento*, thèse de doctorat (1881, in-8°); *Essai sur la morale d'Aristote* (1882, in-8°); *Morale à Nicomaque*, d'Aristote, texte grec et glossaire (1886, in-12); *Collège de Juilly; Académie Malebranche*, discours (1887, in-8°).

* **OLLIVIER** (Démosthène), homme politique français, né à Bausset (Var) le 25 février 1799. — Il est mort à la Moutte, près de Saint-Tropez, le 24 avril 1884.

** **OLLIVIER** (Olivier-Emile), homme politique français, fils du précédent, né à Marseille le 2 juillet 1825. — Le 3 septembre 1877, à la mort de M. Thiers, M. Emile Ollivier se trouvait être directeur de l'Académie française; mais, en son absence, la Compagnie chargea M. de Sacy de le remplacer et de porter la parole sur la tombe de l'homme d'Etat. M. Emile Ollivier protesta par une lettre rendue publique. A quelque temps de là, l'incident, qu'on croyait clos, fut rouvert très violemment à l'occasion de la réception de Henri Martin, élu à la place de M. Thiers. (V. ACADÉMIE FRANÇAISE). L'Académie ayant chargé M. Marmier de recevoir Henri Martin, l'ancien garde des sceaux de l'Empire déclara qu'il ne prendrait plus part à ses travaux.

On sait qu'après la promulgation des décrets du 29 mars, le prince Napoléon, comme s'il répudiait toute alliance avec les partis de droite, se prononça contre les congrégations non autorisées. M. Ollivier lui prêta le concours de sa plume dans le journal « l'Estafette », et échangea avec M. de Cassagnac une série d'aménités qui montrent bien à quels excès de plume la polémique entraîne les esprits les plus cultivés. C'est à la suite de cette campagne que M. Emile Ollivier reprit les études théologiques, qu'il avait inaugurées en 1879 par un ouvrage sur *l'Eglise et l'Etat au Concile du Vatican*. En 1882, parut une brochure : *le Pape est-il libre?* et où il était prouvé que le saint-père ne le serait point tant que Rome resterait la capitale de l'Italie. En 1883, une nouvelle brochure s'ajouta aux précédentes : *le Concordat est-il respecté?* La question était résolue par la négative avec des arguments d'une logique contestable et contestée. Deux ans plus tard, il fit une conférence publique sur le Concordat, reprenant la parole après un silence de quinze années. On put constater que si l'âge, le long silence et les accablements de la défaite avaient terni l'éclat de son inoubliable diction, l'éloquence était demeurée aussi nette qu'au temps de l'Empire. Sa thèse se résume ainsi : Il faut garder le Concordat; mais comme il respecte seul les droits réciproques de l'Etat et de l'Eglise catholique, il convient de le débarrasser des articles organiques. La même année (1885), il publia un *Manuel de droit ecclésiastique*, où il distingue entre le Concordat, œuvre d'un prêtre, et les décrets organiques, œuvre d'un jurisconsulte.

A la veille des élections générales, M. Ollivier adressa à un de ses amis, qui lui demandait s'il serait candidat dans le Var, une lettre où il déclarait que, si ses amis voulaient tenter un effort intrépide contre le radicalisme, ils trouveraient en lui un homme « libre de tout lien de pacte, sans aucune arrière-pensée d'aucun genre » (15 août 1885). Ce projet de candidature n'eut d'ailleurs pas de suite.

M. Ollivier ne pouvait que se réjouir du mouvement boulangiste. Déjà, en 1885, il avait soutenu, dans une lettre à M. Darimon en date du 6 janvier, qu'il y a incompatibilité entre le parlementarisme et la République, et que le régime parlementaire est seulement compatible avec une monarchie héréditaire. « Dans une République sérieuse, disait-il, le président est actif et responsable. Dès lors, non seulement les ministres peuvent ne pas dépendre du vote du Parlement, mais il faut qu'ils en soient indépendants et que, comme aux Etats-Unis, ils soient pris en dehors des Chambres. Sans quoi le président cesse d'être actif et responsable; l'on sort de la République vraie et l'on revient à la monstruosité actuelle d'un président irresponsable. »

OLLULANUS s. m. (ol-lu-la-nuss — du lat. *ollula*, petite marmite). Zool. Genre de vers nématodes de la famille des Strongles, caractérisés par leur bourse à deux valves avec deux courts spicules. La femelle présente trois pointes caudales et l'ouverture sexuelle débouche en avant de l'anus. Ces petits vers sont vivipares et vivent en parasites dans divers mammifères, accomplissant des migrations d'une espèce à une autre. C'est ainsi que l'*ollulanus tricuspis*, qui vit dans son jeune âge enkysté dans les muscles des souris, passe avec elles dans l'estomac des chats, dont il habite en dernier lieu la muqueuse stomacale.

* **OLSHAUSEN** (Juste), orientaliste allemand, né à Hohenfelder (Holstein) le 9 mai 1800. — Il est mort à Berlin le 28 décembre 1882.

* **OLYMPIE**, ville de l'Elide (Grèce). — *Fouilles archéologiques*. Jusqu'à ces dernières années cette plaine d'Olympie où s'élevaient jadis tant de temples célèbres, temples de Zeus, d'Héra, de Rhéa, et tant de statues renommées, œuvres des Phidias et des Praxitèle, cette plaine semblait n'avoir gardé aucun vestige de toutes ces merveilles : les débordements de l'Alphée avaient recouvert d'une couche épaisse de gravier les restes de ces monuments jadis renversés par les barbares ou par les tremblements de terre. C'est à la France que revient l'honneur des premières explorations. En 1829, la commission scientifique attachée à l'expédition de Morée entreprit de déblayer le temple de Zeus; le résultat de ces fouilles ce furent les belles métopes aujourd'hui au Louvre : *Artémis Stymphalia regardant le massacre des oiseaux, Hercule domptant le taureau crétois, Hercule et le lion de Némée*. Les fouilles ne furent reprises qu'en 1875 par le gouvernement allemand; un traité signé entre l'empire d'Allemagne et la Grèce accordait à l'Allemagne l'autorisation de faire des fouilles, la Grèce devant conserver sans réserve tous les objets à découvrir. Les fouilles, conduites par MM. Hirchsfeld, Adler et Bœtticher, sous la haute direction de M. Curtius, se sont poursuivies pendant six années, jusqu'en 1881, grâce aux subsides votés par le Parlement allemand (plus de 1.100.000 francs) pour cette entreprise d'un intérêt exclusivement scientifique, le musée de Berlin ne devant s'enrichir d'aucun des marbres mis au jour.

Autour du grand temple de Zeus à Olympie s'élevait une muraille construite, selon la légende, par Hercule, fils d'Alcmène : aujourd'hui, dans cette enceinte sacrée, que les anciens avaient nommée l'*Altis*, tout le sol antique est à nu; au centre, le temple de Zeus, à peine moins grand que le Parthénon, long de 63 mètres, large de 27; c'est là que s'élevait la célèbre statue de Zeus par Phidias, transportée plus tard à Byzance. Parallèlement à ce temple, à 80 mètres de distance, se trouvait le temple d'Héra, l'Héraion; c'est là qu'on a découvert une tête archaïque de la déesse, et tout auprès, une merveilleuse statue, œuvre de Praxitèle, l'*Hermès* portant sur son bras gauche le petit Bacchus. Voici comment parle de ce chef-d'œuvre un archéologue qui a eu la bonne fortune de faire le voyage d'Olympie : « Le dieu est debout, appuyé sur la jambe droite, soulevant sur son avant-bras gauche un petit Bacchus souriant, tandis que le bras droit levé soulevait vraisemblablement une grappe de raisin vers laquelle l'enfant paraît vouloir s'élancer. La tête, les cheveux, la poitrine, le bas du torse surtout, sont d'une perfection de travail bien faite pour désespérer les sculpteurs. A ce point de vue, l'*Hermès* est certainement supérieur à la *Vénus de Milo*, qui l'emporte sans doute au total par l'incomparable majesté de son attitude. » Il ne manque dans ce groupe d'Hermès et Bacchus que le bras droit de l'Hermès et la partie de ses jambes comprise entre le genou et le pied. Pour tout le reste, c'est peut-être la statue grecque la mieux conservée que nous possédions. La tête et le torse n'ont pas perdu le plus petit éclat de marbre. Les pieds, qu'on a retrouvés récemment, sont chaussés de sandales attachées par des bandelettes de marbre, sur lesquelles brille encore la couleur rouge qui servait de base à la dorure.

Parmi les autres monuments découverts citons : douze temples ou trésors remplis d'offrandes, aujourd'hui disparues, apportées par les différents peuples grecs; le Pélopéion, le Prytanéion, le Stade, le Gymnase, l'Exèdre d'Hérode Atticus, le Philippéion, monument circulaire élevé après Chéronée par Philippe de Macédoine, etc.

Le nombre des objets découverts s'élève à 4.000 : 1.000 inscriptions et environ 3.000 objets d'art en bronze, marbre ou terre cuite, sans compter une quantité innombrable d'exvoto.

Parmi les inscriptions il en est une particulièrement intéressante, comprenant 40 lignes sur bronze en dialecte éléen; grâce à elle on a retrouvé la structure de ce dialecte, l'un des plus curieux de la Grèce antique.

Parmi les statues, outre l'*Hermès* de Praxitèle, que nous venons de décrire, citons une superbe tête d'athlète barbu, d'une expression brutalement énergique, un des plus beaux bronzes grecs du IVe siècle, et une *Victoire*, chef-d'œuvre de Pœonios. La déesse s'envole, dit M. Rayet, et son corps est jeté en avant avec une audace vraiment étonnante dans une statue de marbre. Son pied droit presse encore le tronc d'arbre sur lequel elle prend son point d'appui.

Quant aux frontons du temple de Zeus, celui de l'ouest est l'œuvre d'Alcamène, celui de l'est de Pœonios. Un caractère commun à ces frontons, tous deux d'un art violent et brutal, c'est la supériorité des nus et la mauvaise exécution des draperies, tantôt raides, tantôt flottantes au hasard. Ce sont là des spécimens d'art décoratif, devant produire un grand effet à la distance où ils étaient vus. Signalons, comme curiosité, une immense pierre de forme ovale pesant plus de 300 kilogr. et portant cette inscription : Je suis la pierre de l'athlète Bibon, qui m'a soulevée de terre d'une seule main et m'a jetée par-dessus sa tête.

Une restauration de tous les monuments découverts a été faite par l'architecte français Laloux.

— Bibliogr. Parmi les ouvrages allemands : les *Rapports* de Curtius, les *Fouilles d'Olympie* (1876-1881, 5 vol de photographies); Botticher, *Olympia* (1883); Bohn, *Wandtafel von Olympia* (1884). Les revues françaises qui ont consacré à ces fouilles des articles spéciaux sont : la *Revue des Deux-Mondes* (15 fév. 1882, art. d'Ern. Michel); la *Nouvelle Revue* (1er janv. 1881, art. de S. Reinach); la *Gazette des Beaux-Arts* (1er semestre 1877, 1er semestre 1880, art. d'Olivier Rayet).

OLYNTHUS s. m. (o-lain-tuss — du gr. *olunthos*, figue sauvage). Zool. Genre artificiel d'éponges auquel certains naturalistes ramènent la forme la plus simple des spongiaires.

— **Encycl.** L'*olynthus* représente une des formes les plus constantes des éponges simples, et c'est par la réunion d'un plus ou moins grand nombre de ces éléments que se constitue une éponge composée. Qu'on se figure une sorte d'urne très petite présentant une ouverture ou oscule et ayant des parois minces dont la substance molle est soutenue par des spicules calcaires en forme de crochets tricuspides. Les parois sont percées de petits pores pouvant s'occlure pour un temps, soit tous, soit seulement en partie. Lorsque tous les pores sont fermés, l'olynthus ne communique plus avec le liquide ambiant que par son ouverture supérieure, son oscule. « Les parois de l'olynthus, dit M. Perrier, sont constituées par deux couches cellulaires superposées, bien distinctes. La couche interne est formée de cellules munies chacune d'un flagellum entouré à sa base d'une colerette membraneuse. Ces cellules sont identiques à celles qui constituent les corbeilles vibratiles des éponges composées, de sorte qu'on peut considérer la cavité tout entière d'un olynthus comme ne formant qu'une grande corbeille vibratile. On ne peut manquer d'être frappé de la ressemblance absolue des cellules flagellifères des éponges avec les salpingœca ou avec les individus constitutifs des colonies d'anthophysa (infusoires flagellifères). Le noyau, le nucléole, la vésicule contractile, la colerette qui entoure le flagellum, tout concourt à établir leur identité fondamentale avec ces petits êtres. Aussi un naturaliste américain, James Clark, a-t-il proposé de considérer les éponges comme des colonies d'infusoires flagellifères, des colonies de monades, opinion que soutient également Saville Kent.

C'est, comme le fait observer le même auteur, une chose remarquable que de voir en une éponge composée tous les individus constitutifs, les olynthus, vivre pour leur propre compte et conserver chacun leur individualité, « mais une discipline particulière soumet à sa loi tous ces organismes et les fait concourir au maintien de l'existence et à la prospérité d'une individualité nouvelle, d'une unité d'ordre supérieur : l'éponge simple, l'olynthus. »

OMAROUROU ou **OKAZONDYÉ**, station de l'Afrique australe, dans la partie N.-O. de la colonie allemande du « Sud-Ouest Afrique », à 210 kilom. N.-E. du cap Cross, par 21° 20' de lat. S. et 13° 40' de long. E. Cette station, située à 1.057 mètres d'altitude, au confluent des deux branches supérieures de la rivière Omarourou, est le principal centre de population et de commerce de tout le Damara. Les importations consistent principalement en poudre, plomb, armes à feu, et les exportations en ivoire, plumes d'autruche et bétail pour le Cap.

** **OMBRE** s. f. — **Encycl.** Electr. *Ombre électrique*, Phénomène observé et signalé à l'Académie de Gœttingue, en 1881, par M. Holtz. Si l'on fixe à l'extrémité de l'une des tiges de l'excitateur d'une machine de Holtz une large calotte concave garnie à l'intérieur d'un morceau de soie sans pli maintenu adhérent par l'attraction électrique, l'autre tige étant terminée par une pointe, on voit apparaître à cette pointe une petite étoile brillante dès que la machine est mise en mouvement, tandis que sur l'électrode concave il se forme un cercle lumineux, et c'est sur ce dernier qu'apparaissent des ombres quand on interpose des objets entre les deux électrodes. Ces ombres ne sont pas dues à un effet d'optique, puisque tous les objets ne les produisent pas. On ne les observe en général qu'avec les corps conducteurs ou semi-conducteurs. Les corps isolants de petite dimension ne donnent pas d'ombre; lorsqu'ils sont un peu grands, ils peuvent produire d'abord une ombre, mais elle s'efface peu à peu. Les corps interposés peuvent être indifféremment isolés de la communication avec le sol. M. Holtz n'explique pas le phénomène, bien qu'il ait fait de nombreuses expériences à ce sujet.

* **OMÉGODUS** s. m. (o-mé-go-duss — du gr. *oméga*, nom d'une lettre; *odous*, dent). Paléont. Genre de mammifères rongeurs du groupe des Octodontes ou Muriformes, fossiles dans le miocène français.

OMER-CHARLET (Pierre-Louis), peintre français. V. CHARLET.

OMMATIDÉS s. m. pl. (om-ma-ti-dé — du gr. *omma*, œil; *eidos*, forme). Zool. Tribu de protozoaires radiolariens, caractérisés par leur squelette formé d'un test treillagé, sphéroïde, extracapsulaire. On divise les ommatidés en trois familles : Dorataspidés, Haliommatidés, Actinommatidés.

OMMATODISCIDÉS s. m. pl. (om-ma-to-dis-si-dé — du gr. *omma*, œil; *diskos*, disque). Paléont. Famille de protozoaires rhizopodes, du groupe des Radiolaires, caractérisés par : plaque médiane circulaire, ovale ou uniforme, composée de lamelles concentriques traversées par des lamelles rayonnantes et portant sur ses deux faces du tissu spongieux, celluloïde symétriquement disposé. Le tout est contenu entre deux couches enveloppantes poreuses et les lamelles rayonnantes se prolongent à la périphérie sous forme d'aiguillons; la face inférieure un peu rétrécie porte l'ouverture buccale. Le genre Ommatodisque est le type de cette famille.

OMNE VIVUM EX OVO (*Tout être vivant provient d'un germe*), Aphorisme biologique de l'Anglais Harvey.

O'MONROY (vicomte Jean-Edmond DE L'ISLE DE FALCON DE SAINT-GENIÈS, connu sous le pseudonyme de vicomte **Richard**), littérateur français, né à Paris en 1849. Admis à l'Ecole de Saint-Cyr, M. de Saint-Geniès devint capitaine au 10e cuirassiers, puis quitta le service et s'adonna à la littérature. Ecrivain humoristique et gaulois, amusant et ingénieux, il est un des collaborateurs les plus goûtés de « la Vie parisienne » et du « Gil Blas »; un certain nombre de ses volumes ne sont que des recueils de nouvelles ou d'études parisiennes qu'il y a fait paraître. On lui doit : *Un homme fort, s'il vous plaît*, vaudeville (1878, in-18); *Monsieur Mars et Madame Vénus* (1878, in-8°); *le Capitaine Parabère* (1878, in-12); *les Femmes des autres* (1879, in-12); *la Foire aux caprices* (1880, in-12); *Feux de paille* (1881, in-12); *Coups de soleil* (1882, in-12); *Tambour battant* (1883, in-12); *A la hussarde* (1884, in-12); *A grandes guides* (1885, in-12); *Un peu, beaucoup, passionnément* (1886, in-12); *Coups d'épingle* (1886, in-12); *le Club des braconniers, scènes de la vie joyeuse* (1887, in-12).

Oncle Célestin (MON), roman de M. Ferdinand Fabre (1881, in-18). Comme *les Courbezon* et *l'Abbé Tigrane*, *Mon oncle Célestin* est un roman de mœurs cléricales, que l'auteur excelle à observer et dont il sait faire des peintures saisissantes. L'abbé Célestin, curé d'un petit village des Cévennes, est un prêtre d'une douceur et d'une bonté évangéliques; toujours malade, atteint de phtisie, il vit avec sa vieille servante, Marianne, et un jeune neveu, dans son presbytère délabré, faisant le plus de bien qu'il peut et cependant ayant des ennemis tenaces, tant parmi ses confrères que parmi les paysans du village. Il s'intéresse au malheureux sort d'une jeune et jolie paysanne, Marie Galtier, que sa marâtre accable de mauvais traitements et enfin, las de la voir ainsi souffrir, se décide à la recueillir chez lui jusqu'au moment où il pourra la faire entrer dans quelque communauté de religieuses. C'est une grave imprudence de sa part et il va la payer cher. Pendant qu'il s'absente pour aller assister à Lodève à une cérémonie, Marie est victime de la bestialité d'un marchand de chapelets et autres objets de sainteté, Jacopo Rusco. La pauvre fille ne souffle mot de l'attentat consommé sur elle; mais quelque temps après le retour de l'abbé Célestin, sa santé s'altère et des symptômes auxquels le bon curé ne comprend rien se manifestent. L'officier de santé que l'on consulte, gaillard jovial et gouailleur, excellent homme au fond, voit tout de suite clair, lui : la jeunesse s'en est laissé conter par quelque gars et elle est enceinte. Quel scandale! Le curé veut éloigner Marie du village et s'arranger de façon que tout se passe secrètement; il a compté sans la marâtre, la Galtière, qui, furieuse de n'avoir plus entre les mains son souffre-douleurs, empêche Marie de partir, l'enferme et va partout accuser le curé d'avoir mis la jeune fille dans cet état. Marie parvient à s'échapper et se dérobe longtemps à toutes les recherches; à la fin on la trouve à demi-mourante dans les ruines d'un vieux château voisin, on la ramène au presbytère où elle accouche et meurt. Poursuivi à la fois par la Galtière et par la haine d'un de ses confrères, l'abbé Clochard, l'abbé Célestin est dénoncé à l'évêché et toutes les apparences sont si bien contre lui que l'évêque l'interdit *a sacris*; c'est le dernier coup. Arrivé à l'extrême période de la maladie qui le ronge, le pauvre curé tombe foudroyé en recevant la nouvelle de la sentence ecclésiastique. Cette physionomie de prêtre, victime de sa bonté, a été tracée par M. Ferdinand Fabre avec une sûreté de touche remarquable; les autres personnages du livre, la petite Marie, l'affreuse Galtière et son ivrogne de mari, ceux-mêmes qu'on ne fait qu'entrevoir, l'abbé Clochard, l'archiprêtre Carpezat, l'ambitieux grand vicaire Vidalenc, l'ermite Laborie, le maire, le médecin, sont taillés en plein relief avec une telle vigueur et une telle réalité qu'il semble au lecteur les voir agir, parler, vivre sous ses yeux.

ONCLE TOM, pseudonyme de l'écrivain hongrois Louis Hevesi.

* **ONDE** s. f. — **Encycl.** Géom. et Phys. La *surface des ondes* lumineuses dans un milieu monoréfringent est la sphère, comme la surface des ondes sonores dans une atmosphère immobile; mais dans un milieu biréfringent la surface de l'onde, c'est-à-dire le lieu des points où l'ébranlement est parvenu au bout d'un certain temps dans toutes les directions, est plus complexe. Cette surface des ondes a été considérée pour la première fois par Fresnel. Voici quelques notions sur cette surface remarquable. Géométriquement on peut la définir « la surface apsidale d'un ellipsoïde par rapport au centre de celui-ci »; cela revient à dire que si on coupe les deux surfaces par une sphère concentrique à l'ellipsoïde, les cônes ayant pour sommet le centre et pour directrice les sections dans les deux surfaces sont supplémentaires. L'ellipsoïde polaire réciproque de l'ellipsoïde primitif par rapport à une sphère concentrique à ce dernier a pour surface apsidale une autre surface des ondes qui est la polaire réciproque de la première.

L'équation de la surface est, en coordonnées polaires :

$$\frac{a^2 \cos^2\lambda}{\rho - a^2} + \frac{b^2 \cos^2\mu}{\rho - b^2} + \frac{c^2 \cos^2\nu}{\rho - c^2} = 0.$$

et en coordonnées rectilignes :

$$(x^2 + y^2 + z^2)(a^2x^2 + b^2y^2 + c^2z^2) - a^2(b^2 + c^2)x^2 - b^2(c^2 + a^2)y^2 - c^2(a^2 + b^2)z^2 + a^2b^2c^2 = 0.$$

La surface des ondes O admet le même centre et les mêmes plans principaux ou plans de symétrie que l'ellipsoïde E dont elle est la surface apsidale. Si a, b, c, sont, par ordre de grandeur décroissante, les trois axes de l'ellipsoïde E suivant ox, oy, oz, la section de la surface O par le plan xoy se compose d'un cercle concentrique à la surface, ayant pour rayon c, et d'une ellipse, dont les demi-axes suivant ox et oy sont b et a; la section par le plan yoz est formée du cercle de rayon a et d'une ellipse dont les demi-axes sont b et c; enfin la section par le plan zox comprend un cercle de rayon b et l'ellipse ac, qui se coupent en quatre points tels que i. Le plan tangent à la surface des ondes au point i n'est pas unique, mais il y a une infinité de plans tangents dont l'enveloppe est un cône ayant son sommet en i; le plan tangent à la surface des ondes, qui contient la tangente commune à l'ellipse et au cercle du plan zox, touche la surface suivant un cercle ayant pour diamètre de, partie de la tangente commune aux

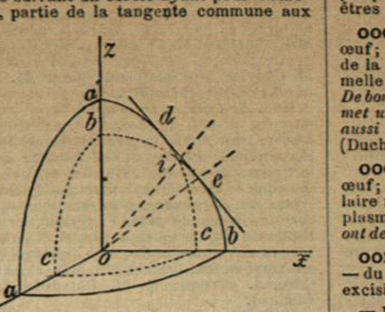

Surface des ondes (partie comprise dans le premier trièdre, la surface entière se composant de huit parties symétriques).

deux courbes de section comprise entre les points de contact. La surface des ondes a été étudiée géométriquement par M. Mannheim, qui a découvert plusieurs propriétés nouvelles.

Au point de vue optique, l'axe oz est l'axe de plus petite élasticité, et l'axe ox l'axe de plus grande élasticité. Les deux droites qui joignent les centres aux points coniques sont les axes optiques du cristal, et l'angle aigu de ces deux droites est dit *angle des axes*; la bissectrice de l'angle des axes est la *ligne moyenne*, et celle du supplément, la *ligne supplémentaire*.

Un rayon lumineux qui se propage dans un cristal biréfringent suivant l'un des axes optiques sort, ainsi que Hamilton l'a démontré par le calcul et que Lloyd l'a vérifié expérimentalement, suivant un cône; d'où le nom d'axe *de réfraction conique extérieure* donné aux axes optiques. Les quatre plans tangents singuliers de la surface d'onde, qui touchent la surface suivant des cercles ont aussi optiquement une propriété remarquable. Une onde plane se propageant parallèlement à l'un de ces plans n'a pas de plan de polarisation déterminé; un rayon qui tombe sur le cristal perpendiculairement à l'un de ces plans donne dans le cristal un cône, et si le cristal est une lame à faces parallèles, il ressort en formant un cylindre. Les perpendiculaires aux plans singuliers s'appellent pour cela *axes de double réfraction conique intérieure*. Pratiquement ils s'écartent très peu des précédents, avec lesquels on les confond souvent sous le nom d'*axes optiques*.

—*Onde explosive*. V. EXPLOSIF.

ONDULATEUR s. m. (on-du-la-teur — de *onduler*). Technol. Appareil construit par M. Lauritzen, de Copenhague, pour remplacer le « siphon recorder » de Thomson employé pour les transmissions par câbles sous-marins. Cet appareil a pour organe récepteur principal un X en acier aimanté oscillant sur pointes entre les huit pôles de quatre électro-aimants et entraînant dans ses mouvements un petit tube très fin qu'un réservoir maintient rempli d'encre.

ONOMATOMANIE s. f. (o-no-ma-to-ma-nî — du gr. *onoma*, nom; *mania*, folie). Pathol. Sorte de folie ou d'abandon qui consiste en une préoccupation pouvant aller jusqu'à l'angoisse et ayant pour objet la recherche d'un mot oublié. MM. Charcot et Magnan ont étudié ce curieux trouble symptomatique.

ONYCHOPHORES s. m. pl. (o-ni-ko-fo-re — du gr. *onux*, ongle; *phoros*, porteur). Zool. Classe d'animaux articulés dont le genre Péripate est le type : *Les* ONYCHOPHORES *sont des animaux terrestres qui vivent dans les endroits humides*. (Claus.)

— **Encycl.** Tour à tour rangés parmi les mollusques, les vers, les myriapodes, les *onychophores* ne sont vraiment bien connus que depuis peu d'années, et c'est à Moseley, un des naturalistes anglais attachés à l'expédition du « Challenger », que l'on doit d'avoir nettement indiqué la place exacte qu'ils doivent occuper dans l'échelle animale. Moseley a démontré, en effet, que les péripates possèdent des trachées et que les pattes de ces êtres sont des pattes articulées semblables aux pattes membraneuses de certaines chenilles et terminées par des griffes bifurquées. Ils possèdent d'autre part, comme les vers, des organes segmentaires. Ces considérations, et d'autres encore, nous montrent que les onychophores sont des articulés aberrants, les plus anciens sans doute de tout l'embranchement; aussi certains naturalistes les ont-ils nommés *protrachéates*. « Ils ont, dit M. E. Perrier, l'habitude bizarre de sécréter, quand on les manie ou qu'on les irrite, une toile assez semblable à celle des araignées, mais dont les fils sortent de deux papilles situées près de la bouche. Leur apparence rappelle assez bien celle d'une chenille nue, dont la tête, peu distincte, se prolongerait en deux appendices assez allongés, flexibles, s'amincissant graduellement de la base au sommet et semblables à des antennes. L'appareil respiratoire, l'appareil locomoteur et les autres traits de l'organisation des péripates indiquent nettement que ce sont des êtres très inférieurs dans leur groupe. »

OOCYSTE s. m. (o-o-si-ste — du gr. *ôon*, œuf; *kustis*, vessie). Bot. Cellules supérieures de la file de cellules formant l'appareil femelle de certains champignons ascomycètes : *De bonne heure cet* OOCYSTE *développe à son sommet un appendice qui finit par être presque aussi long que lui et qui se courbe en crochet* (Duchartre). ‖ Syn. de MACROCYSTE.

OOGONE s. m. (o-o-go-ne — du gr. *ôon*, œuf; *gonié*, fécondation). Bot. Cavité cellulaire renfermant, chez les algues, la masse plasmique femelle ou oosphère : *Les characées ont des anthéridies et des* OOGONES (Duchartre).

OOPHORECTOMIE s. f. (o-o-fo-re-kto-mî — du gr. *ôon*, œuf; *phoros*, qui porte; *ektomê*, excision). Chirurg. Ablation des ovaires sains.

— **Encycl.** L'*oophorectomie*, également appelée *opération de Battey*, parce que ce chirurgien en établit, en 1872, les indications et la pratique, a pour objet la castration de la femme. Elle diffère, par le sens du mot plus que par l'étymologie, de l'ovariotomie, par laquelle on enlève un ovaire kystique. Le professeur Duplay la pratiqua le premier à Paris, et en établit l'importance dans son mémoire présenté à l'Académie en 1885. La thèse inaugurale de M. Tissier, parue dans la même année, renferme l'état actuel de la science sur ce sujet.

Les premiers opérateurs s'adressaient surtout à ces cas de menstruations douloureuses, dysménorrhées rebelles à tout traitement, d'ovaralgie entraînant à chaque époque menstruelle plusieurs jours de souffrances et rendant la vie intolérable. Battey pensa bientôt à appliquer la castration aux dysménorrhées qui tiennent à des vices de conformation. Il voyait dans la ménopause anticipée que l'on obtenait ainsi une ressource précieuse contre les accidents hémorragiques causés par les fibrômes utérins; chez nous, M. Duplay a adopté avec conviction cette méthode. Puis la bénignité relative de l'opération a inspiré des audaces plus grandes, et on y a cherché la guérison de l'hystéro-épilepsie, de la nymphomanie, de la folie même. En somme, on s'est toujours proposé de supprimer l'action ovarienne et d'amener une ménopause anticipée; quant à l'extinction des appétits vénériens, elle n'est pas obtenue dans la plupart des cas.

Les indications se rangent donc autour des trois variétés de dysménorrhée : congestive, obstructive et nerveuse, quand les accidents qu'elles provoquent sont suffisamment graves. La troisième variété est la plus discutable; mais on peut se demander s'il ne serait pas bon d'appliquer l'opération aux femmes dont le bassin est difforme, pour prévenir les accidents de la grossesse et de la parturition souvent mortels dans ces cas. Aux moralistes de trancher la question.

L'opération étant décidée, l'ablation se fera le plus facilement par la voie hypogastrique au moyen d'une incision de 6 à 10 centimètres sur une ligne allant du pubis à l'ombilic. On ira ensuite en refoulant l'intestin à la recherche de l'utérus, qui conduira sur les ovaires, que l'on attirera au dehors avec le pavillon de la trompe, et qu'on liera après les avoir pédiculisés.

L'antiseptie devra être aussi rigoureuse que possible; c'est le seul moyen d'éviter les péritonites, qui ne manqueraient pas d'emporter la malade; l'hémorragie consécutive est peu à craindre.

OOSPHÈRE s. f. (o-o-sfè-re — du gr. *ôon*, œuf; *sphaira*, sphère). Bot. La vésicule embryonnaire proprement dite, l'œuf de tout végétal dont le développement, déterminé par la fécondation, donne l'embryon. ‖ Dans la reproduction sexuée des algues, on nomme *oosphère* ou *gonosphérie* la masse plasmique femelle renfermée dans l'oogone.

OPALINIDÉS s. m. pl. (o-pa-li-ni-dé — du lat. *opalinus*, semblable à l'opale). Zool. Famille d'infusoires holotriches renfermant des formes parasites, sans bouche ni anus, avec de nombreux noyaux vésiculaires à la périphérie de la masse du corps. Ces infusoires, recouverts de cils fins, sont répartis en un certain nombre de genres dont les principaux sont : Opaline, Anoplophrye, Haplophrye, Hoplitophrye.

** **Opéra** (THÉATRE DE L'). — Le nouvel Opéra de Paris fut inauguré le 5 janvier 1875, sous la direction de M. Halanzier, à qui M. Vaucorbeil succéda le 16 mai 1879. A la suite du décès de M. Vaucorbeil, survenu en novembre 1884, la direction de l'Opéra fut confiée à MM. Ritt et Gailhard. La nouvelle direction organisa, dès 1885, des représentations populaires à prix réduits. De 1875 à 1889, l'Opéra a eu plusieurs chefs d'orchestre. En 1877, le pupitre fut remis à M. Charles Lamoureux par M. Deldevès, qui avait, en 1872, succédé à M. Georges Hainl et que sa santé força à résigner ses fonctions. M. Lamoureux occupa le poste pendant deux